

Séance extraordinaire du 5 décembre 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 5 décembre 2016 à 20 h, à la salle de conseil, située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	Luc Larivière	Conseiller
	Monsieur	Steve Lefebvre	Conseiller
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
	Monsieur	Pierre Parisien	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE
----------	-------------------------------

0-1 Ouverture de la séance extraordinaire

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance extraordinaire est ouverte à 20 h .

Étant donné que tous les membres du conseil sont présents, ils renoncent tous aux formalités prescrites pour la convocation d'une séance de conseil afin de tenir, une séance extraordinaire dès maintenant.

0 Ouverture de la séance

0-1 Ouverture de la séance extraordinaire

0-2 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire

400 Hygiène du milieu et environnement

400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

A- Résultats de l'appel d'offres #2016-04 – Contrat de cueillette des matières résiduelles 2017-2018-2019

B- Résultats de l'appel d'offres #2016-05 – Contrat de cueillette des matières recyclables 2017-2018-2019

1000 Période de questions

1100 Levée de la séance extraordinaire

0-2 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire

M.B. 2016-12-05-283

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée à l'unanimité

400-1 Matières résiduelles et matières recyclables**A- Résultats de l'appel d'offres #2016-04 – Contrat de cueillette des matières résiduelles 2017-2018-2019**M.B. 2016-12-05-284

Considérant qu'un appel d'offres public a été effectué par la directrice générale de la municipalité pour le contrat de cueillette des matières résiduelles, et ce, conformément à la résolution M.B. 2016-11-07-240 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 7 novembre 2016;

Considérant que cet appel d'offres a été fait par le biais du système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement (SE@O) et ce, en toute conformité aux articles du code municipal du Québec, articles régissant un appel d'offres pour un contrat de 100 000\$ et plus;

Considérant qu'un procès-verbal de l'ouverture des soumissions, ouverture tenue publiquement le jeudi 1^{er} décembre 2016, a été produit et déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Considérant que la soumission conforme la plus basse reçue est celle de l'entreprise Transport RLS au montant de 171 082.80\$ soit 148 800.00\$ plus taxes et ce, pour un contrat débutant le 1^{er} janvier 2017 et se terminant le 31 décembre 2019;

Considérant l'engagement de l'entreprise Transport RLS à procéder à la récupération des gros objets métalliques séparément des matières résiduelles transportées au centre de transfert régional de la MRCVG;

Considérant leur engagement à transporter ces gros objets métalliques à leur centre de tri situé au 106 rue Papineau à Papineauville;

En conséquence, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'octroyer le contrat #2016-04 pour la cueillette des matières résiduelles (collecte et transport) pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 à Transport RLS pour un montant de 148 800.00\$ plus taxes (171 082.80\$) selon la soumission déposée. Le maire et la directrice générale sont les personnes autorisées à signer les documents relatifs à ce contrat et ce dernier inclura leur engagement en ce qui concerne la récupération des gros objets métalliques. La dépense reliée à ce contrat sera imputée annuellement au poste « Cueillette des matières résiduelles » (02-451-10-446).

Adoptée à l'unanimité

B- Résultats de l'appel d'offres #2016-05 - Contrat de cueillette des matières recyclables 2017-2018-2019M.B. 2016-12-05-285

Considérant qu'un appel d'offres public a été effectué par la directrice générale de la municipalité pour le contrat de cueillette des matières recyclables, et ce, conformément à la résolution M.B. 2016-11-07-241 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 7 novembre 2016;

Considérant que cet appel d'offres a été fait par le biais du système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement (SE@O) et ce, en toute conformité aux articles du code municipal du Québec, articles régissant un appel d'offres pour un contrat de 100 000\$ et plus;

Considérant qu'un procès-verbal de l'ouverture des soumissions, ouverture tenue publiquement le jeudi 1^{er} décembre 2016, a été produit et déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Considérant que la soumission conforme la plus basse reçue est celle de l'entreprise Transport RLS au montant de 100 603.13\$ soit 87 500.00\$ plus taxes et ce, pour un contrat débutant le 1^{er} janvier 2017 et se terminant le 31 décembre 2019;

En conséquence, sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'octroyer le contrat #2016-05 pour la cueillette des matières recyclables (collecte et transport) pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 à Transport RLS pour un montant de 87 500.00\$ plus taxes (100 603.13\$) selon la soumission déposée. Le maire et la directrice générale sont les personnes autorisées à signer les documents relatifs à ce contrat. La dépense reliée à ce contrat sera imputée annuellement au poste « Cueillette des matières recyclables » (02-452-10-446).

Adoptée à l'unanimité

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Aucune question n'est posée.

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
-------------	--

M.B. 2016-12-05-286

Sur la proposition de karo Poirier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu de lever la présente séance extraordinaire à 20 h 15.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière